

APPEL A CANDIDATURE

Professeur des écoles exerçant en section d'enseignement
général et professionnel adapté

Collège ROSA PARKS – LEZIGNAN CORBIERES

TEXTES DE REFERENCE

- Circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 concernant les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Arrêté du 21 octobre 2015 concernant les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Décret n° 2017-169 du 10 février 2017, Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée – annexe 1 référentiel de compétences enseignant spécialisé
- Circulaire n°74-148 du 19 avril 1974.

CADRE

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent au sein d'un collège des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

MISSIONS

L'enseignant de SEGPA travaille dans un dispositif pédagogique intégré au collège et scolarisant des adolescents se trouvant en grande difficulté scolaire à l'issue de la scolarité élémentaire.

Au sein de l'équipe éducative de la SEGPA, il assure l'enseignement général en complémentarité avec les professeurs du collège. La formation professionnelle est assurée par des professeurs de lycée professionnel.

FONCTIONS

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs potentialités et à leurs besoins en vue d'acquérir des compétences sociales et scolaires
- Concevoir et mettre en œuvre les projets individuels des élèves qui permettent une lecture de l'analyse des besoins et des réponses pédagogiques mises en œuvre
- Assurer une mission d'enseignement auprès des adolescents, en référence aux programmes et au socle commun de connaissance et de compétences dans la perspective du certificat de formation générale (CFG), le DNB Pro ou le DNB
- Contribuer à la définition d'un projet d'orientation s'inscrivant dans le cadre du parcours avenir
- Participer aux temps de coordination et de synthèse animés par le directeur adjoint chargé de la SEGPA.
- Construire des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation.

COMPÉTENCES

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Posséder une bonne connaissance de l'orientation à l'issue de la scolarité obligatoire y compris dans le secteur médico-social.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la mise en œuvre des situations d'enseignement/apprentissage ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication, être ouvert au travail en équipe pluricatégorielle
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Être titulaire du CAPPEI, de préférence.
- Affectation à titre provisoire pour l'année 24-25, prise de fonctions à compter du 1er septembre 2024.
- Temps de service : 21h/hebdomadaire devant élèves + 2 heures de coordination et de synthèse.
- Autorité hiérarchique : IEN ASH / Autorité fonctionnelle : chef d'établissement
 - Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation (avec mention du mail professionnel et du téléphone portable du candidat pour envoi de la convocation), d'un curriculum vitae.
 - L'ensemble des pièces doit être transmis à diper11@ac-montpellier.fr, copie à l'IEN ASH (ce.0110043m@ac-montpellier.fr) **avant le 20 juillet 2024.**
 - Des entretiens de recrutement pourront être réalisés.